



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 19 AVRIL 2021, À 20 h, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

EST ABSENTE :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
-----	-----------------	-----------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu par vidéoconférence, compte tenu des mesures sanitaires présentement en vigueur. Elle sera disponible en direct sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca, sur la chaîne communautaire NousTV pour les abonnés de Cogeco ainsi qu'en différé sur la chaîne ma Communauté pour les abonnés de Telus.

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021, à 16 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Rés. 2021-107



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2021-108

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2021

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2021, à 16 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Rés. 2021-109

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 29 mars 2021

4.1.1 Nomination au Service des travaux publics et services techniques - Monteur de lignes

Rés. 2021-110

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2021-09 afin de procéder à la nomination de monsieur Simon Lessard au poste de monteur de lignes au Service des travaux publics et services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Caucus des cités régionales de l'UMQ - La relance économique dans l'ensemble des régions du Québec par des investissements massifs

Attendu que le gouvernement du Québec déposera le budget 2021-2022 le 25 mars 2021 ayant comme ligne directrice : *La relance économique dans l'ensemble des régions du Québec par des investissements massifs*;

Attendu que lors d'une conférence organisée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, le ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, a annoncé que la relance économique visée par le gouvernement du Québec reposait notamment sur l'investissement dans les infrastructures publiques et le soutien aux municipalités;

Attendu que les municipalités du Québec comptent de nombreux projets structurants en infrastructures qui sont prêts à être lancés pour favoriser une reprise économique forte et rapide;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Attendu que l'approvisionnement en matériaux de construction, les problèmes récurrents de pénurie de main-d'oeuvre et les mesures sanitaires en place contribuent à créer une importante pression inflationniste sur les coûts totaux des chantiers d'infrastructures;

Attendu que faute de ressources financières suffisantes, les municipalités du Québec n'auront d'autre choix que de reporter, voire abandonner, des projets nécessaires pouvant contribuer à la relance économique;

Attendu que l'aide financière versée par le gouvernement du Québec au cours de l'année 2020 pour faire face à la COVID-19 ne pourra suffire à corriger la présente situation de sous-financement des travaux d'immobilisation;

Attendu qu'il est plus avantageux, pour le gouvernement du Québec, de bonifier le financement des programmes visant la réalisation des projets d'infrastructures municipales étant donné l'implication fiscale des contribuables représentant une contribution importante au financement et à la réalisation des projets;

Rés. 2021-111

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2021-09 et d'adresser une demande au gouvernement du Québec afin qu'un programme d'urgence soit mis en place venant compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation et de demander l'appui de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent pour la mise en place rapide d'une aide financière exceptionnelle devant répondre à la problématique actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Remplacement résolution 2020-268 - Concession du lot 3 621 376 par Sa Majesté la Reine du chef du Canada

Rés. 2021-112

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-23 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer de l'acte de concession du lot 3 621 376, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, par Sa Majesté la Reine du chef du Canada en faveur de la Ville de Baie-Comeau. Cet acte est conditionnel à l'utilisation du lot principalement à des fins de chemin public.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tout autre document nécessaire à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Vente partie du lot 2 905 419 - Boulevard René-Bélanger

Rés. 2021-113

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2021-08 et de vendre à la compagnie 9295-1326 Québec inc. (Crêperie de la Reine) une partie du lot 2 905 419, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, pour une somme approximative de 6 980 \$ plus les taxes si applicables. La vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2 Comité général du 12 avril 2021

4.2.1 Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme

Rés. 2021-114

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2021-07 et de renouveler le mandat de madame Martine Salomon à titre de membre conseillère du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 7 novembre 2021, soit la date de la fin de son mandat à titre de conseillère municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Demande - Comité de La Maison du Premier Ministre

Rés. 2021-115

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2021-10 et d'autoriser la Ville de Baie-Comeau à octroyer deux mandats à l'architecte Éric Lirette visant l'étude avant-projet du projet d'aménagement de la Maison du Premier Ministre à l'étage du pavillon Mance ainsi que le bilan de santé du bâtiment pour l'exposition de la Maison du Premier Ministre, selon le rapport de la « Bande à Paul ».

Cette somme sera puisée à même les imprévus en 2021 et le mandat concernant l'enveloppe extérieure sera réalisé à même le budget 2022, qui devra disposer des sommes nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Plan d'action 2021 à l'égard des personnes handicapées

Rés. 2021-116

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications portant le numéro CO2021-05 et d'accepter le Plan d'action 2021 à l'égard des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Appel d'offres 2021-01 - Aménagement et entretien - Sentier des Embruns

Rés. 2021-117

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications portant le numéro CO2021-06 et de retenir les services de l'entreprise Les Aménagements Nordiques inc., pour la somme de 230 972,50 \$, taxes incluses, pour des aménagements correctifs au sentier des Embruns, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-01.

Ce contrat est financé par le Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables et par le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.5 Financement du projet d'entretien des sentiers

Attendu que la Ville de Baie-Comeau autorise et confirme la réalisation du projet « Entretien des sentiers de Baie-Comeau » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

Attendu que soit confirmé l'engagement de la Ville de Baie-Comeau à trouver le financement nécessaire pour payer sa portion des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau désigne monsieur François Corriveau, directeur général, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs à ce projet;

Rés. 2021-118

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications portant le numéro CO2021-07 et d'accepter la convention d'aide financière demandée pour le projet « Entretien des sentiers de Baie-Comeau » dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) ainsi que le contrat de financement du Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables pour ce même projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Dépôt du rapport 2020 corrigé sur la gestion contractuelle

Rés. 2021-119

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-18 et d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2020 corrigé sur la gestion contractuelle, afin d'appliquer le Règlement 2018-955 concernant la gestion contractuelle, conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Amendement à la Politique de vente et de location de terrains de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2021-120

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-20 et d'adopter l'amendement à la Politique de vente et de location de terrains de la Ville de Baie-Comeau qui vise à préciser que la Ville ne vend aucune superficie de terrain derrière une propriété autre que celle du demandeur. Seules les extensions en cour arrière dans le prolongement des lignes latérales du lot du demandeur sont autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Vente partie du lot 4 914 863 - 735, rue Bossé

Rés. 2021-121

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-25 et de vendre à madame Marie-Noëlle Morin une partie du lot 4 914 863, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, contigüe au 735, rue Bossé, d'une



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

superficie approximative de 67,23 m² pour un prix total fixe de 500 \$, plus les taxes si applicables. Cette vente est faite sans garantie légale.

L'acte de vente devra contenir une servitude de passage en faveur d'Hydro-Québec.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Protocole d'entente Patrouille de ski Baie-Comeau

Rés. 2021-122

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-09 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, avec l'organisme « Patrouille de ski Baie-Comeau » pour les services de premiers soins au centre de ski, prévoyant une aide financière de 6 500 \$ par année ainsi qu'une contribution en biens et services d'une valeur de 2 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Appui au projet d'amélioration de sentiers - Club les sentiers de la rivière Amédée

Rés. 2021-123

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-12 et d'appuyer le projet d'amélioration de sentiers de l'organisme « Club les sentiers de la rivière Amédée » qui sera présenté au Fonds de mise en valeur de la gestion foncière (FMVGF).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Contrat avec le ministère des Transports - Balayage et nettoyage de chaussée

Rés. 2021-124

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2021-07 afin d'approuver le bordereau du dossier numéro 6708-21-PZ01 avec le ministère des Transports et d'autoriser sa signature par monsieur Olivier Parent, directeur adjoint, travaux publics et gestion de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-125

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2021-06 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.13 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-126

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2021-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 19 avril 2021

4.3.1 Nomination au Service de la trésorerie - Assistant analyste financier

Rés. 2021-127

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2021-11 afin de nommer monsieur Benoit St-Amand au poste d'assistant analyste financier du Service de la trésorerie, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641 - SCLFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

Rés. 2021-128

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2021-11 et d'adhérer à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat - Un mouvement initié par l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2021

Rés. 2021-129

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications portant le numéro CO2021-08 et de proclamer la semaine du 3 au 9 mai 2021, « Semaine nationale de la santé mentale » dans notre communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Bail - Bar laitier Les Marées Glacées

Rés. 2021-130

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-06 et de l'autoriser à signer un bail de cinq ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2026, avec « Les Marées Glacées » pour la gestion du bar laitier situé dans le parc des Pionniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.5 Protocole d'entente - ManicAction - Coupe du monde de paracyclisme

Rés. 2021-131

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-13 et de l'autoriser, ou son remplaçant, à signer le protocole d'entente de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 avec « ManicAction », prévoyant une aide financière de 50 000 \$, plus les taxes applicables, ainsi qu'une contribution en biens et services d'une valeur approximative de 34 595 \$ annuellement pour l'organisation d'une Coupe du monde de paracyclisme UCI 2021 et 2022 ou de tous autres événements cyclistes d'envergures, dont un Championnat québécois de vélo route Élite en 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Aide financière et contribution en biens et services – Réaménagement belvédère Conan - Hommage à Mgr Napoléon-Alexandre-Labrie

Rés. 2021-132

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-17 et de verser une aide financière de 23 000 \$ ainsi qu'une contribution en biens et services d'une valeur approximative de 7 100 \$ à l'organisme « Le Grand Rappel » pour le réaménagement du belvédère Conan afin d'en faire un site historique significatif dédié à Mgr Napoléon-Alexandre Labrie. Cette somme sera puisée à même les imprévus de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Plan d'action 2021-2023 de la Politique culturelle de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2021-133

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-19 afin d'adopter le plan d'action 2021-2023 de la Politique culturelle de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Ajout de deux panneaux d'arrêt

Rés. 2021-134

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2021-07 et d'accepter l'installation de deux panneaux d'arrêt aux intersections Donald-Smith / Charles-Guay et Donald-Smith / Damase-Potvin, et ainsi augmenter la sécurité des écoliers qui utilisent la traverse piétonnière à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Demande de subvention - Réfection des tabliers de trois ponts, chemin multiusage, lac aux Canards

Rés. 2021-135

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2021-10 et :

- d'autoriser la présentation du projet de la réfection des tabliers de trois ponts, chemin multiusage menant au lac aux Canards au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- de désigner monsieur Richard Fournier, conseiller au développement du territoire, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs à la demande financière;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Baie-Comeau à payer, en argent ou en biens et services, sa part des coûts admissibles au projet, pour un montant maximum de 8 257,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-136

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-16 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11 Listes de comptes 2021-07, 2021-08, 2021-09 et 2021-10

Rés. 2021-137

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2021-09 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2021-07, 2021-08, 2021-09 et 2021-10 pour les périodes 7, 8, 9 et 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 19, avenue Pierre-Casgrain

Cette dérogation mineure est reportée à une séance ultérieure.

5.2 Dérogation mineure - 12, avenue Pierre-Casgrain

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2021-138

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du patio sur fondation de béton, localisé en cour arrière de la résidence du 12, avenue Pierre-Casgrain, **conditionnellement** à ce que l'espace sous le patio demeure un espace de rangement et ne soit pas converti en agrandissement dans le futur. Le patio possède une marge de recul latérale de 1,82 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 4 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5.3 Dérogation mineure - 19, avenue Dollard-Des Ormeaux

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2021-139

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'installation d'enseignes sur la façade avant du bâtiment situé au 19, avenue Dollard-Des Ormeaux. Le bâtiment posséderait un total de sept enseignes ayant une superficie totale de 29,15 m² et l'une d'elles serait située à une hauteur de 1,98 m du trottoir, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que le nombre d'enseignes est limité à deux par établissement, que la superficie totale est limitée à 24 m² dans le cas présent et que la hauteur minimale d'une enseigne depuis le sol ou le trottoir est de 2,5 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Dérogation mineure - 7, avenue du Parc

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2021-140

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du gazebo en cour arrière de la résidence du 7, avenue du Parc. Le gazebo est situé à une distance de 1,3 m de la résidence, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 2 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Demande d'usage conditionnel pour conteneurs - 799, boulevard Laflèche

Considérant que l'entreposage est entièrement complémentaire à l'usage principal;

Considérant que les conteneurs sont implantés de façon à être les moins visibles de la voie publique;

Considérant que le nombre de conteneurs est proportionnel à l'espace disponible sur l'emplacement et que la superficie au sol des conteneurs n'est pas supérieure à la superficie au sol du bâtiment principal;

Considérant que les conteneurs sont installés convenablement sur un terrain nivelé et soigné et ne sont pas surélevés du sol;

Considérant que les conteneurs ne sont pas exempts de rouille, mais peints de manière à s'harmoniser aux couleurs du bâtiment principal et qu'ils sont dépourvus de publicité et de lettrage;

Rés. 2021-141

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-21 et d'accepter la demande d'usage conditionnel permettant d'autoriser, dans la zone 150 C, trois conteneurs aux fins d'entreposage sur le terrain du 799, boulevard Laflèche, aux conditions suivantes, lesquelles devront être respectées au plus tard le 1^{er} juillet 2021 :

- les conteneurs devront être repeints pour éliminer la rouille, en s'harmonisant aux couleurs du bâtiment principal;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

- les conteneurs devront reposer sur des blocs, au niveau du sol, sans être surélevés de plus d'un pied.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Remplacement résolution 2019-462 - Demande d'usage conditionnel pour conteneurs - 1943, boulevard Laflèche

Considérant que l'entreposage est entièrement complémentaire à l'usage principal;

Considérant que les conteneurs ne sont pas implantés de façon à être les moins visibles de la voie publique;

Considérant que la superficie au sol des conteneurs n'est pas supérieure à la superficie au sol du bâtiment principal, mais que le nombre de conteneurs n'est pas proportionnel à l'espace disponible sur l'emplacement;

Considérant que les conteneurs sont installés convenablement sur un terrain nivelé et soigné et ne sont pas surélevés du sol;

Considérant que les conteneurs ne sont pas peints de manière à s'harmoniser aux couleurs du bâtiment principal et qu'ils ne sont pas dépourvus de publicité, de lettrage et de rouille;

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-22 et de refuser la demande d'usage conditionnel permettant d'autoriser, dans la zone 117 C, quatre conteneurs aux fins d'entreposage sur le terrain du 1943, boulevard Laflèche.

Il est également résolu d'accepter un maximum de deux conteneurs aux conditions suivantes, lesquelles devront être respectées au plus tard le 1^{er} juillet 2021 :

- les conteneurs devront être déplacés en cour arrière du bâtiment, dans la zone comprise dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal, même si la largeur totale de ceux-ci excède légèrement la largeur du bâtiment principal;
- les conteneurs devront être repeints pour éliminer le lettrage et pour s'harmoniser aux couleurs du bâtiment principal;
- les conteneurs devront reposer sur des blocs, au niveau du sol, sans être surélevés de plus d'un pied.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 16 mars 2021

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2021-08 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 16 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion n'est déposé sous ce point.

Rés. 2021-142

Rés. 2021-143



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun projet de règlement n'est déposé sous ce point.

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2021-1026 pour la mise aux normes des bandes de la glace A du centre Henry-Leonard et travaux divers 2021 - Emprunt de 2 143 500 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à la mise aux normes des bandes de la glace A du centre Henry-Leonard et travaux divers;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 2 143 500 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et services techniques de la Municipalité;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième aliéna de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant que l'avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le Règlement 2021-1026 pour la mise aux normes des bandes de la glace A du centre Henry-Leonard et travaux divers 2021, décrétant un emprunt de 2 143 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2021-1027 modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement afin d'ajouter le préposé à la réglementation comme responsable de l'application;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter la correction à certains titres de services de la Ville qui ont été modifiés ainsi qu'à certains articles d'amendes qui ont été abrogés;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'adopter le Règlement 2021-1027 modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Règlement 2021-1028 modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Rés. 2021-144

Rés. 2021-145



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 mars 2021;

Considérant que l'adoption du projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 15 mars 2021;

Considérant que l'assemblée publique de consultation sur le présent règlement a été remplacée par une consultation écrite du 19 mars au 2 avril 2021, conformément au décret 102-2021 du 5 février 2021;

Rés. 2021-146

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2021-1028 modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Règlement 2021-1029 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau afin de fixer le tarif pour l'inscription à la bande estivale et de modifier le taux horaire concernant l'acheminement de l'eau potable aux bateaux de croisière et autres navires;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 15 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2021-147

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2021-1029 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

Rés. 2021-148